

Les grands électeurs d'Aignan pour le Sénat ?

Élus au bénéfice de l'âge



Les grands électeurs d'Aignan pour le Sénat ?

À Aignan, comme dans toutes les villes de France, le conseil municipal se réunit vendredi 10 juillet - date fixée par décret - pour élire les grands électeurs qui désigneront les sénateurs le 27 septembre 2020.

Il faut voter pour 3 titulaires et 3 suppléants. Ce qui est fait, à bulletins secrets.

Élection des titulaires

Le maire, Gérard Pérès, présente en qualité de candidats : lui-même, Marc Garros et Jean-Yves Darbas. À noter que Geraldine Daly étant de nationalité irlandaise, ne peut pas prendre part aux votes pour les élections sénatoriales, ce qui met majorité et opposition à égalité de voix.

L'opposition présente Michel Aurensan, Michel Lagarde et Patrick Letellier.

Au 1er tour, il n'y a pas de majorité, ni au 2e. Les titulaires sont donc désignés au bénéfice de l'âge : Marc Garros, Michel Aurensan et Patrick Letellier.

Élection des suppléants

Pour l'élection des 3 suppléants, le maire présente : Chantal Sarniguet, Marie-Pierre Callac et Valérie Pesquidoux.

L'opposition propose : Philippe Baratault, Grégory Garcia et Michel Chanut.

Comme pour les titulaires, les deux tours ne permettent pas de dégager de majorité. Les 3 suppléants sont donc désignés au bénéfice de l'âge : Chantal Sarniguet, Philippe Baratault et Michel Chanut.

Ces circonstances particulières incitent le maire à faire la déclaration qui suit.

Déclaration du maire

Gérard Pérès clôt la réunion du conseil municipal en déclarant : « Profiter que la majorité municipale soit multiculturelle, très féminisée et jeune, pour user des règles certes légales, mais peut-être d'un autre temps, n'est pas respectueux du vote des Aignanais. »

Il nous explique que, d'après lui, l'opposition a présenté ses membres les plus âgés pour profiter de la clause de désignation au bénéfice de l'âge (1).

(1) Article L262 du code électoral (dernier alinéa) - Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.



Le conseil municipal est réuni dans la salle polyvalente (le maire est à droite, hors de la photo)



Michel Aurensan, Patrick Letellier, Grégory Garcia, Michel Lagarde et Michel Chanut



Marc Garro et Chantal Sarniguet



Marie-Pierre Callac et Geraldine Daly



Noémie Touya et Valérie Pesquidoux



Les conseillers viennent voter chacun leur tour



Le dépouillement



Gérard Pérès